

DIDIER GUILLAUME MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

AGNES PANNIER-RUNACHER SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 16 juillet 2019 N° 1345

Communiqué de presse

Point d'étape sur la répercussion des prix dans la filière charcuterie du 16 juillet 2019

Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances, ont réuni ce jour les représentants des transformateurs de la filière porcine et des distributeurs afin de dresser un bilan des renégociations tarifaires en cours dans la filière du fait d'une augmentation significative du prix du porc ces dernières semaines.

Cette réunion a permis aux ministres de constater que, dans la majorité des cas, les contrats ont effectivement fait l'objet d'une renégociation qui s'est traduite par une revalorisation des tarifs au bénéfice des transformateurs, comme l'a notamment souligné le médiateur des relations commerciales agricoles.

Les ministres ont pris note des points d'attention exprimés par la Fédération française des industriels charcutiers, traiteurs, transformateurs de viande (FICT) concernant le niveau des hausses accordées aux transformateurs, qui doivent être suffisantes pour prendre en compte l'évolution des cours, et le fait que ces hausses doivent couvrir l'ensemble des produits transformés.

Ils ont également pris note du fait que les distributeurs ont indiqué être disposés à procéder à de nouvelles renégociations si celles-ci s'avèrent nécessaires à l'avenir.

La façon dont les acteurs ont répondu au plan national à l'impact de la crise porcine témoigne des effets positifs de la loi *EGALIM*.

Didier Guillaume et Agnès Pannier-Runacher ont encouragé ces acteurs économiques à poursuivre le dialogue constructif qui a été engagé.

Les ministres restent vigilants sur l'évolution de la situation des transformateurs et sur les mécanismes de révision de prix qui pourront être mis en place. Ils ont rappelé que la renégociation doit rester possible autant que nécessaire, dans le respect de la liberté contractuelle et des règles de concurrence loyale auxquelles veille la DGGCRF en tant que garante de l'ordre public économique.

Une épizootie de peste porcine africaine qui touche notamment le cheptel chinois a un impact fort sur le marché mondial du porc et entraîne une hausse du prix de la viande porcine, hausse susceptible de se poursuivre pendant de nombreux mois encore. Si cette évolution va permettre aux producteurs français de mieux être rémunérés par les prix payés et retrouver des capacités à investir dans la rénovation de leurs élevages, elle a rendu indispensable une renégociation des contrats conclus fin février 2019 avec les distributeurs par les transformateurs, qui subissent une augmentation de leurs coûts d'approvisionnement.

Contacts presse

Cabinet D. Guillaume: 01 49 55 59 74 - <u>cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr</u>
Cabinet A. Pannier-Runacher: 01 53 18 44 38 - <u>presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr</u>